

# Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

## Compte rendu de la réunion du comité des partenaires de la concertation du 30 septembre 2010 (17h30 – 20h30)

### PRESENTS

Mr GUIHENEUF	Garant	
Mr BORDE	Directeur de Cabinet du Président	SYCTOM
Mr LABROUCHE	Directeur Général des Services	SYCTOM
Mme BOUX	Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mr FOURNET	Directeur du Projet Ivry	SYCTOM
Mme MENSEAU	Directrice de la Communication	SYCTOM
Mme DUCOTTET	Direction de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mme CHEVALIER	Direction de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mme PEYRE	Direction de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mme DUCHENE	Adjointe au Maire	Ivry-sur-Seine
Mr STAMPFLER	Chargé de mission	Ivry-sur-Seine
Mr CATELAN	Adjoint au Maire	Paris - 13 <sup>ème</sup> Arrond.
Mr GUERIN	Responsable information	SITOM93
Mme DE KERANGAL	Responsable du service "valorisation et traitement des déchets"	CR Ile de France
Mme COURBOULAY	Chargée de mission	CR Ile de France
Mr JOB	Collaborateur de Mr PERREUX, Vice-Président	CG Val-de-Marne
Mr DESCAMPS		CG Val-de-Marne
Mme CONNAN	Présidente	Association « Passerelles »
Mr MARCON		Association « Passerelles »
Mr BERTON		Association « TAM-TAM »
Mr VERILLON		Association « TAM-TAM »
Mme EINHORN	Vice-Présidente	Association « ADA13 »
Mr GALLAIRE		Association « ADA13 »
Mme WITTMANN		Association « Les amis de la Terre »
Mr DESCHILDRE		DRIEE
M. RENAUD	Responsable du développement immobilier et foncier	Ports de Paris
Mr BARDOU		SPPTE-RP
Mr JALLOT		CFE-CGC

- **Introduction**

Le garant précise que la réunion se consacre à la restitution de trois études menées ou commandées par le SYCTOM et qu'elle a pour but d'alimenter les débats des prochains ateliers de la concertation.

Il rappelle les étapes qui ont eu lieu depuis la réunion de lancement de la concertation, le 1<sup>er</sup> juillet 2010 :

- Le calendrier et l'ordre du jour des réunions de concertation, ajusté suite aux propositions des partenaires, a été amendé et publié ;
- Une équipe technique de coordination qui a pour but de veiller au bon déroulement de la concertation a été créée et s'est réunie ce jour. Elle est composée de M. BERTON, membre de l'association Tam Tam, Mme CONNAN, Présidente de l'association Passerelles et membre du collectif 3R, M. FOURNET, Directeur du projet Ivry au SYCTOM, M. STAMPFLER, chargé de mission à la Ville d'Ivry, et du garant. Elle échangera régulièrement sur le déroulement de la concertation, préparera les ordres du jour de chaque atelier dans le respect des décisions antérieures et sera à l'écoute des attentes des partenaires de la concertation concernant le déroulement de la concertation ;
- à la demande de M. GOSNAT, Maire d'Ivry, M. Denis MERCIER, membre du Conseil municipal d'Ivry a été inscrit dans le Comité des partenaires de la concertation ;
- Le SYCTOM a créé une liste de diffusion électronique (mailing list) qui a pour but de faciliter la communication et l'information (annonce de la mise en ligne de documents sur l'espace Web concertation notamment) ;
- La participation des conseils de quartier au Comité des partenaires a été demandée par certains, mais la décision n'a pas encore été prise.

- **Présentation du « Point d'avancement sur l'élaboration du Plan de prévention 2010-2014 »**

Mme BOUX, Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets au SYCTOM, présente un point d'avancement sur l'élaboration du Plan de prévention du SYCTOM 2010-2014, sur la base d'une note envoyée à l'ensemble des partenaires une quinzaine de jours précédant la réunion de concertation (cf. note et présentation disponibles sur le site Internet <http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/concertation.html>).

- **Echanges**

Le garant demande une précision sur la définition du barème E.

Mme BOUX explique que le barème E est un nouveau barème (qui suit le barème D), appelé « barème Eco-Emballages », et qu'il s'agit d'un dispositif de financement des collectes séparatives constitué par

- une contribution en amont, par les producteurs qui mettent sur le marché des produits avec emballages
- et une utilisation en aval, de cette enveloppe financière pour soutenir la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers.

Mme DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry, souligne un bras de fer entre Eco Emballages et les collectivités locales car celles-ci estiment qu'actuellement, la mise en œuvre des collectes sélectives coûte plus cher aux collectivités que les subventions d'Eco Emballages. Concernant le barème E, les collectivités et l'association AMORCE estiment que les producteurs ne participent pas assez.

Mr VERILLON, membre de l'association Tam-Tam, s'interroge sur le compostage à l'échelle du quartier. Il se félicite que la Ville de Paris ait mis en place le compostage en pied d'immeuble mais souhaite que cette action soit développée à plus grande échelle. Ainsi, le compostage collectif pourrait être mis en place dans les quartiers situés à proximité de l'usine d'Ivry, et pourrait être également associé à une ressourcerie. Il demande si le SYCTOM pourrait soutenir ce type d'initiatives.

Mme BOUX précise que cette démarche de compostage à l'échelle du quartier est déjà encouragée par le SYCTOM. L'idée de l'associer à une ressourcerie est intéressante. Cela répond à la logique de mutualisation proposée dans le cadre du Plan de prévention en cours d'élaboration. Des pistes sont déjà à l'étude. Un des objectifs est de mettre en place 50 000 composteurs sur le territoire du SYCTOM à l'horizon 2014.

Mme DE KERANGAL, du conseil régional d'Ile-de-France, souligne que la Région s'est engagée dans un Plan de prévention à l'échelle régionale avec l'objectif de mobiliser le maximum d'acteurs. Le compostage collectif et domestique est un axe fondamental de ce Plan. Aujourd'hui en Ile-de-France, le compostage est surtout développé en pied d'immeuble ou avec les établissements scolaires mais rarement à l'échelle de quartiers. Des initiatives sont lancées çà et là, notamment à Montreuil, où les Amis de la Terre ont mis en place le compostage collectif dans un square de la ville qui rejoint la logique de quartier. A l'heure actuelle, 17 collectivités ont élaboré un Plan de prévention des déchets. Une formation va être organisée pour ces collectivités par les personnes de Rennes qui ont mis en place l'ensemble du dispositif rennais de compostage, afin d'apporter un retour d'expérience et de développer un savoir faire sur ce type de pratiques.

Mme WITTMAN, membre des Amis de la Terre, s'interroge sur l'objectif de 7% de réduction des déchets sur la période 2009-2014 et le fait de savoir s'il s'agit d'un objectif pour le SYCTOM.

Mme BOUX explique qu'il s'agit d'un objectif national et donc qu'il s'agit aussi d'un objectif pour le Syndicat.

Mme DE KERANGAL ajoute que l'objectif national se décline dans des programmes locaux avec des engagements contractuels. Par ailleurs, l'obtention de subventions pour les collectivités est conditionnée par l'objectif de 7% de réduction des déchets. Enfin, l'objectif du SYCTOM qui a souhaité que 100% de son territoire, contre 80% à l'échelle de l'Ile-de-France, soit couvert par un programme local de prévention apporte une garantie pour respecter cet objectif de -7%.

Mr BERTON exprime un doute quant à la pertinence du SYCTOM pour intervenir sur la Recherche et Développement. Il demande quelles actions sont possibles pour que cela influe de manière efficace.

Mme BOUX souligne que l'effort demandé aux consommateurs pour réduire leurs déchets est conditionné par la mise sur le marché de produits éco-conçus. Le SYCTOM s'appuie pour ce faire sur les Chambres de Commerce, les Chambres des Métiers,... On peut aussi imaginer une logique de concours. Elle estime que la taille du SYCTOM est suffisamment significative pour pouvoir influencer sur ce processus. En outre, l'éco-conception consiste à élever le niveau d'exigence de la demande.

- **Présentation de l'étude CREDOC « La production de déchets dans le territoire du SYCTOM – Prospective 2016 »**

Mr MARESCA, du CREDOC, présente l'étude sur la production de déchets dans le territoire du SYCTOM et son évolution à l'horizon 2016 (voir présentation sur le site Internet <http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/concertation.html>).

- **Echanges**

Mme CONNAN, Présidente de l'association « Passerelles » et membre du collectif 3R, se dit surprise des chiffres présentés concernant la production de déchets à Lille et à Lyon et voit comme explication de la baisse de production des déchets constatée dans ces deux villes la mise en œuvre d'une politique publique (collecte de biodéchets à Lille). Elle regrette que l'étude n'ait pas pris en compte le poids des politiques publiques de prévention qui peut influencer fortement sur la diminution de la production de déchets.

Mr MARESCA précise que les chiffres donnés pour les agglomérations de Lille et de Lyon sont issus des bilans de gestion des déchets des grandes municipalités dans lesquels il n'est pas fait état de la raison de cette baisse de production de déchets. Les politiques publiques sont à l'œuvre à Lille et à Lyon comme sur le territoire du SYCTOM et sont totalement intégrées dans l'étude du Credoc. Le tri sélectif et le recyclage font partie des facteurs qui influent le plus sur la tendance à la baisse dans la production de déchets. Il ajoute qu'il est difficile d'expliquer pourquoi les productions de déchets diminuent à l'échelle des grandes villes mais augmentent à l'échelle nationale et que les politiques publiques ne semblent pas suffisantes pour réduire la production de déchets à l'échelle nationale mais qu'en revanche, elles se révèlent efficaces à l'échelle locale.

Mr CATELAN, Adjoint au Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, estime que la réponse concernant le poids des politiques publiques dans la réduction des déchets n'est pas évidente. Néanmoins, il souligne que la dérive urbanistique qui a marqué les dernières années et qui a consisté à étendre la ville en développant des surfaces habitées de plus en plus loin a rendu difficile une action en faveur de la réduction des déchets. En revanche, dans les grands centres urbains, la production de déchets est telle qu'il est peut être plus facile de mobiliser la population en faveur de leur réduction.

Mme WITTMAN s'interroge sur la méthodologie qui a conduit à distinguer les ordures ménagères résiduelles (OMR) des objets encombrants (OE).

Mr MARESCA explique que ces deux types de déchets ne correspondent pas au même type de gestion des déchets par les ménages et que leur distinction permet d'analyser au mieux le comportement des ménages. Par ailleurs, sur un plan technique, la connaissance est plus précise sur

les OMR que sur les OE. Séparer ces deux flux permet d'avoir un modèle de prévision plus complet sur les OMR.

Mme WITTMAN souligne que l'augmentation du taux de recyclage ne signifie pas nécessairement une baisse de la production de déchets.

Mr MARESCA reprend l'exemple de Mme WITTMAN et du clavier d'ordinateur, qui, s'il est jeté à la poubelle par le ménage rentrera dans le circuit du SYCTOM alors que, s'il est rapporté au producteur, en sortira. Ainsi, la tendance à la baisse observée sur le territoire du SYCTOM ne signifie pas que les ménages produisent moins de déchets. Le recyclage a aussi une influence sur la baisse de la production de déchets. Ce qui est manquant dans l'analyse est la connaissance du gisement dans son ensemble.

Mme WITTMAN s'interroge sur l'absence d'enquête auprès d'Emmaüs ou de grandes surfaces spécialisées dans l'informatique.

Mr MARESCA explique que ces enquêtes n'ont pas été menées faute de temps et de moyens suffisants.

Le garant s'interroge sur le fait que la projection ait été menée à un horizon de 6 ans et pas à 20 ans.

Mr MARESCA explique qu'il faut distinguer la prévision de la prospective. Un modèle de prévision permet de prévoir les quelques années à venir. Dans le cas présent, c'est un travail de prévision qui a permis d'évaluer si l'impact de la crise et l'observation d'une tendance à la baisse de la production de déchets est un phénomène durable. Le raisonnement à l'échelle 2030 par exemple, de prospective, se fonde sur la construction d'hypothèses et l'étude de différents scénarios.

Mr MARCON, membre de l'association Passerelles et du collectif 3R, demande des précisions sur le mode de calcul. Il estime que la diminution de 3,5% du tonnage d'ordures ménagères d'ici 2016 liée à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur de nouveaux produits (les meubles par exemple) est modeste. Par ailleurs, il s'interroge sur les critères choisis, qui apparaissent contradictoires avec la démonstration. En effet, il est dit dans un premier temps que la population est vieillissante hors Paris, et qu'elle consomme moins. Or, à la lecture du tableau (Présentation « La production de déchets dans le territoire du SYCTOM – Prospective 2016 », page 26, sur le site Internet <http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/concertation.html>), on s'aperçoit que ces critères sont équivalents.

Mr MARESCA réprecise comment doit être lu le tableau de modélisation de la production de déchets à horizon 2016. Les signes « + » et « - » du tableau montrent dans quel sens joue l'effet de chaque variable sur la production de déchets par habitant (par exemple l'augmentation du vieillissement aura pour conséquence de réduire la production de déchets).

Mr MARCON se satisfait de cette réponse, mais demande à ce que les chiffres soient communiqués.

Mr MARESCA souligne qu'il s'agit d'un modèle complexe mais qu'il peut être expliqué. Ainsi, M. Maresca précise que l'hypothèse qui a été retenue dans le modèle de prévision considère qu'une nouvelle REP (par exemple celle sur les meubles) aurait un impact équivalent à la REP mise en place sur les déchets d'équipement électrique électronique (DEEE ou D3E). L'intérêt du modèle est précisément de pouvoir faire varier les hypothèses et de voir ainsi quels sont les gains ou les pertes : le modèle est un outil de pilotage stratégique.

Mr BARDOU souhaite qu'une relation de confiance s'instaure dans la concertation et estime qu'il n'est pas justifié de mettre en doute l'expertise du CREDOC.

→ Sur proposition du garant, les partenaires de la concertation qui le souhaiteraient peuvent se rapprocher du CREDOC pour avoir une explication de son modèle.

Mr JOB, collaborateur de Mr PERREUX, Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne, estime qu'il est difficile de faire le lien entre le Plan de prévention et la prévision du gisement de déchets sur le territoire. Selon lui, la prévention qui a été réalisée est un phénomène mécanique alors que, politiquement, on peut agir plus fortement sur la production de déchets. L'évolution mécanique pourrait se produire mais la question politique est de savoir comment la faire évoluer. Il estime par ailleurs qu'il est difficile d'atteindre l'objectif de réduction de 7% de déchets ménagers partout sur tout le territoire car il ne prend pas en compte l'inégalité entre des zones qui produisent beaucoup ou peu de déchets ménagers.

Le garant précise que la question autour de l'objectif de réduction de 7% des déchets ménagers à l'échelle nationale sera abordée lors des prochains ateliers.

Mr MARESCA rappelle que le travail d'expertise consiste à étudier les facteurs qui sont à l'œuvre. Quantifier chaque facteur indépendamment des autres serait très difficile. Ce qui est appréhendé dans l'étude du Credoc est une résultante de l'effet des différents types de facteur étudiés. Savoir comment les politiques publiques vont peser sur ces facteurs pour les orienter dans le bon sens n'est pas le travail du CREDOC. C'est une autre étape du raisonnement. En revanche, ceux qui mènent les actions politiques peuvent justement prendre en compte le diagnostic établi par le CREDOC pour peser en ayant de bonnes chances de réussir.

Mme DUCHENE souligne que l'étude du CREDOC est intéressante. Il serait intéressant d'aller dans d'autres villes européennes (Londres, Berlin,...) pour identifier quels sont les facteurs de réussite dans la politique de réduction des déchets.

Mr LABROUCHE, directeur général du SYCTOM, explique que l'intérêt de l'étude du CREDOC pour le Syndicat est de comprendre les évolutions qui sont à l'œuvre, en particulier sur les deux dernières années (depuis la crise économique de 2008) afin d'apporter des éléments d'explication aux élus en Conseil syndical. A partir de cette connaissance, il est possible de mettre en œuvre des actions volontaristes comme le Plan de prévention du SYCTOM, de la Ville de Paris ou d'autres collectivités du périmètre. L'atteinte de l'objectif national de 7% montre le chemin qui reste à parcourir.

- **Présentation de l'étude du SYCTOM « Diagnostic des déchets organiques »**

Mme BOUX présente le diagnostic mené par le SYCTOM sur le gisement de déchets organiques produit et potentiellement captables sur son territoire ainsi que les possibilités d'action en lien avec les collectivités.

- **Echanges**

Mr VERILLON s'interroge sur les actions de compostage collectif à l'échelle du quartier et sur le taux de participation, qu'il estime faible.

Mme BOUX explique que la projection se fonde sur des hypothèses. Elle souligne que le taux de participation estimé pour le compostage individuel en habitat pavillonnaire dit « spontané » est de 5%. Avec un objectif de 100%, il resterait ainsi 95% des habitants à convaincre, ce qui se révèle très ambitieux. Néanmoins, c'est bien dans ce domaine que les politiques incitatives vont jouer.

Pour le compostage collectif, les hypothèses suivantes ont été prises : l'habitat grand collectif avec jardin est estimé à 40% de la totalité de l'habitat grand collectif. Le pourcentage d'habitat avec référent motivé est estimé à environ 30%. Le taux d'habitat éligible au dispositif est donc estimé à 12% de la totalité de l'habitat collectif.

Mr GALAIRE, membre de l'association Ada 13, s'interroge sur le fait que l'étude porte sur le compostage et non la méthanisation.

Mme BOUX souligne que l'étude ne porte pas sur un mode de traitement mais sur un diagnostic du gisement produit et collectable. Concernant le cas particulier du compostage domestique, il y a un gisement qui ne devient jamais déchet puisqu'il est traité in situ. Dans ce seul cas particulier du compostage domestique, on confond dans l'étude mode de traitement et gisement.

Mme WITTMAN revient sur la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui correspond aux déchets de cuisine et de jardin. Elle ne comprend pas pourquoi on y inclut aussi les cartons souillés, le papier, ou les déchets de toilette (lingettes,...) qui peuvent être nocifs sur le plan sanitaire. Elle souligne par ailleurs la qualité de l'étude qu'elle juge riche et très fouillée. Elle s'interroge cependant sur ce que l'on va pouvoir en tirer pour la méthanisation.

Mme BOUX rappelle que ces définitions (FFOM) ne sont pas tributaires des consignes de tri. Un mouchoir est un déchet organique, mais qu'organique ne signifie pas forcément biodégradable.

Le garant propose que les questions complémentaires sur cette étude soient transmises à l'équipe du SYCTOM.

Mr FOURNET rappelle que l'atelier du 14 octobre sera consacré au dimensionnement du centre, et donc à la problématique des biodéchets.

- **Conclusion**

Le garant apporte quelques informations complémentaires sur le déroulement de la concertation :

- Les études restituées lors des réunions sont préalablement mises en ligne sur l'espace concertation du SYCTOM ; elles sont imprimées à la demande et pas systématiquement.
- Lors de la prochaine réunion, le cabinet Horizons viendra restituer une étude qui a été commandée par le collectif 3R. Cette réunion, non initialement prévue dans le calendrier, a été ajoutée à la demande des partenaires. Il s'agit d'une réunion technique sur la méthode utilisée par le cabinet Horizons.
- Le SYCTOM a saisi le garant au sujet d'une réunion publique d'information organisée par le collectif 3R car il estime qu'elle ne s'inscrit pas dans l'esprit de la concertation. Le garant propose que ce sujet soit discuté dans les semaines qui viennent.

Mr FOURNET rappelle les étapes du processus de concertation démarrée en mai : le calendrier et l'ordre du jour des réunions ont été proposés le 1<sup>er</sup> juillet et les partenaires ont disposé de l'été pour faire part de leurs propositions/remarques. Le SYCTOM s'est montré réactif suite à la demande du collectif 3R d'organiser une réunion de présentation de l'étude du cabinet Horizons. Or, la réunion publique organisée en parallèle par le collectif 3R aura lieu la semaine prochaine et n'a pas fait l'objet d'une communication préalable.

Mr MARCON explique que le collectif 3R est fréquemment sollicité par les habitants, par exemple sur l'existence d'un troisième panache de fumée observé récemment dans l'usine ou encore sur la nocivité des rejets atmosphériques. Il souligne que le SYCTOM n'a pas cessé de mener des études, et que, de la même manière, le collectif ne cesse pas son activité. Il ne veut pas encourager un climat de suspicion et rappelle que ces réunions sont totalement dissociées de la concertation.

Le garant souligne que la liberté des associations d'organiser des réunions publiques n'est pas remise en cause mais que le litige porte sur le manque d'information préalable et le ton utilisé dans les documents remis au public, notamment le tract d'information, jugé peu conforme à l'esprit de la concertation. Il propose d'en discuter prochainement afin que ce genre de problème soit évité.

Mr CATELAN ajoute une information concernant la création d'un observatoire (O3R) sur les initiatives, municipales et associatives de prévention, et l'organisation de la semaine des déchets au mois de novembre.

Prochaine échéance : 7 octobre 2010, réunion de présentation de l'étude du collectif 3R - 17h30, salle de réunion du SYCTOM, centre Ivry Paris XIII, 43 rue Bruneseau 75013 -
--